

Direction de l'administration juridique  
et des instances  
01.48.90.22.52

**PROCES-VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 9 FEVRIER 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 9 février, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le 26 janvier deux mille vingt-trois, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Christine JANODET, Maire de la ville d'Orly.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Madame Christine JANODET, Maire.

Mesdames, Messieurs les Maire-adjoints

Jean-François CHAZOTTES – Imène SOUID – Stéphanie BARRÉ-PIERREL – Hamide KERMANI – Nathalie BESNIET – Thierry ATLAN – Sana EL AMRANI – Karine BETTAYEB – Frank-Éric BAUM – Alain GIRARD – Thierry CHAUDRON – Maribel AVILES CORONA.

Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux

Josiane DAUTRY – Roselyne CHARLES ELIE NELSON – Malikat VERA – Mylène DIBATISTA – Marilyne HERLIN – Ramzi HAMZA – Yann GILBERT – Jinny BAGÉ – Houcine TROUKY – Annie RAMARIAVELO – Brahim MESSACI – Noëline TANFOURI – Florence AÏT-SALAH-LECERVOISIER – Sylvain CAPLIER – Kathy GUERCHE – Christophe DI CICCO

**ÉTAIENT REPRESENTÉS**

- Monsieur Farid RADJOUH est excusé et représenté par Christine JANODET ;
- Madame Kheira SIONIS est excusée et représentée par Imène SOUID ;
- Monsieur Renaud LERUDE est excusé et représenté par Alain GIRARD ;
- Monsieur Seydi BA est excusé et représenté par Jean-François CHAZOTTES ;
- Monsieur Philippe BOURIACHI est excusé et représenté par Kathy GUERCHE ;
- Madame Nicole DURU BERREBI est excusée et non représentée ;
- Madame Marilyne HERLIN arrivera en retard et donne pouvoir à Nathalie BESNIET ;  
Arrivée de Madame HERLIN à 19h15 (Communication de la municipalité) ;
- Madame Josiane DAUTRY arrivera en retard et donne pouvoir à Malikat VERA ;  
Arrivée de Madame DAUTRY à 19h15 (Communication de la municipalité) ;

- Madame Noëline TANFOURI arrivera en retard et donne pouvoir à Brahim MESSACI ;  
Arrivée de Noëline TANFOURI à 19h52 (Point n° 5-6).

## **1 – Désignation d'un secrétaire de séance**

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

*Madame Maribel AVILES CORONA ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir cette fonction. Elle l'a acceptée.*

**Christine JANODET**

**Vous avez sur table un vœu déposé par les groupes « Agir » et « Pour Orly », pour lequel nous devons voter l'urgence.**

Je pense que tout le monde a eu le temps de le lire. Est-ce que vous souhaitez qu'on passe aux vœux ? Est-ce que quelqu'un d'autre veut se joindre à ce vœu ?  
Madame Guerche ?

**Kathy GUERCHE**

Je ne veux pas.

**Christine JANODET**

Non ?

**Kathy GUERCHE**

Et pour Philippe, je ne sais pas.

**Christine JANODET**

D'accord. Et Monsieur Christophe Di Cicco ?

**Christophe DI CICCIO**

Pour les retraites, non. Moi je ne me joins pas...

**Christine JANODET**

D'accord=

**Christophe DI CICCIO**

Je peux vous expliquer la raison.

**Christine JANODET**

Non ce n'est pas la peine, on la connaît un peu. Donc, les groupes « Agir » et « Pour Orly » ainsi que la majorité municipale voteront cette motion.

*L'urgence est adoptée à l'unanimité.*

Depuis notre dernière séance, nous avons deux procès-verbaux à adopter.

Y a-t-il des demandes de précisions concernant l'adoption du procès-verbal de la séance du 17 novembre 2022 ?

Y a-t-il des demandes de corrections ou de précisions sur ce procès-verbal de la séance du 15 décembre 2022 ?

S'il n'y en a pas, je passe aux voix.

## **2a – Approbation du procès-verbal de la séance du 17 novembre 2022**

*Adopté à l'unanimité*

## **2b – Approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2022.**

*Adopté à l'unanimité*

## **3 – Compte rendu des décisions prises par Madame la Maire en vertu de la délégation de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales donnée par le Conseil municipal par délibération du 4 juillet 2020 en application de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales.**

### **Christine JANODET**

Nous en arrivons maintenant aux décisions. Y-a-t-il des demandes de précisions ? Monsieur Messaci.

### **Brahim MESSACI**

Merci. Bonsoir à toutes et tous. Concernant la décision 671 « approbation de la convention d'indemnisation pour imprévision à hauteur de 340 000 euros », ça veut dire quoi « imprévision » ?

### **Christine JANODET**

Ca veut dire que les prix des matières premières ont augmenté et que les entreprises, qui ont eu l'autorisation par Bercy de nous solliciter pour cela, le font. Et cette société nous demande donc une indemnisation, au-delà de ce qui lui avait été attribué pour le lot. Il s'agit des couvertures et étanchéités du nouveau groupe scolaire. Le marché avait été attribué pour 1 174 000 euros et là, ils nous demandent 340 000 euros, après négociation. Parce que c'était quasiment le double qu'ils nous demandaient. Et lorsqu'on leur a demandé de justifier, bien évidemment ils ont réussi à réduire cette somme.

### **Brahim MESSACI**

Concernant la décision 684 « convention d'occupation du domaine public avec l'association AUVM » avec redevance annuelle d'un montant de 5 760 euros, ça concerne quoi pour 4 ans ?

### **Christine JANODET**

C'est la redevance par rapport à l'AUVM (Aide d'urgence du Val-de-Marne). C'est pour un appartement dans le cadre des relais pour les femmes victimes de violence conjugale.

**Brahim MESSACI**

Merci. Celle qui suit, la décision 685 « approbation de la proposition du cabinet AESATIS pour une prestation externalisée en vue d'assurer les missions de délégation en protection des données de la ville d'Orly », 10 800 euros.

**Christine JANODET**

C'est dans le cadre du RGPD (Règlement général sur la protection des données), pour préparer la reprise de ladite mission en intra.

**Brahim MESSACI**

D'accord, et ça le SICIO ne s'en occupe pas ?

**Christine JANODET**

Non. C'est vraiment une prestation particulière.

**Brahim MESSACI**

Extérieure. D'accord, merci.

Concernant la décision 731 « approbation d'un marché d'achat et installation de bâtiments préfabriqués type modulaire avec la société PREF'AUB » pour 300 000 euros, ça concerne quoi ?

**Christine JANODET**

Ce sont les modulaires qu'on a mis dans les écoles.

**Brahim MESSACI**

Ah !

**Christine JANODET**

On a cassé les marchés de location pour les acheter.

**Brahim MESSACI**

D'accord, merci.

**Christine JANODET**

Est-ce qu'il y a d'autres demandes de précisions ? Madame Aït-Salah.

**Florence AÏT SALAH-LECERVOISIER**

Bonjour à tout le monde. Je voulais avoir des informations sur la décision 724 relative à l'avenant de prolongation à la convention d'occupation précaire et révocable avec l'association Cercle aéronautique d'Orly. Ca concerne quel lieu ?

**Christine JANODET**

Ils sont actuellement dans les sous-sols de Pasteur, et comme on a « déménagé » entre guillemets, on a proposé d'autres locaux à tous les occupants. Et ceux-là sont prolongés jusqu'au 31 août 2023.

**Florence AÏT SALAH-LECERVOISIER**

Concernant les décisions 682 et 683, concernant la société I-TECH TRANSFERT. C'est la résiliation pour motif d'intérêt général du marché. Je voulais savoir, cela concerne quel établissement scolaire ?

**Christine JANODET**

Oui, bonne question ! Je me la suis posée. Ce sont des résiliations de marchés : un qui était pour le déménagement dans les établissements de la ville et l'autre pour les établissements scolaires (la 683). On les a résiliés, puisqu'on a repassé un marché. Et vous les avez dans les décisions 675 et 676 où l'on a réattribué des marchés. Le lot 1 pour la « manutention et déménagement sur un même site » et le lot 2 « déménagement sur des sites différents ». On a donc réattribué des marchés avec des montants minimums annuels et des montants maximums annuels. Ils ont été attribués le 12 décembre et les anciens marchés, on les a annulés.

**Florence AÏT SALAH-LECERVOISIER**

Ce sera tout pour moi. Merci.

**Christine JANODET**

Merci. Monsieur Di Cicco.

**Christophe DI CICCIO**

Oui, je reviens sur la décision 731 « approbation du marché numéro 22, achat et installation de bâtiments préfabriqués type modulaire avec la société PREF'AUB », pour 299 642 euros hors taxes. Je voudrais savoir le nombre de préfabriqués. Vous avez dit que vous les aviez achetés, que c'était des préfabriqués qui étaient en location. Comment vont-ils être amortis ? Quand ils sont en fin de vie, qu'est-ce que vous en faites ?

**Christine JANODET**

Pour le moment, si on les a achetés c'est qu'on en a encore besoin pendant plusieurs années. Ils sont sur les établissements scolaires en attendant les travaux d'extension de ces écoles. Et l'amortissement pour les modulaires, c'est sur 5 ans ? On va vous donner la réponse, c'est entre 3 et 5 ans l'amortissement.

**Christophe DI CICCIO**

Et le nombre, s'il vous plaît, Madame le Maire ?

**Christine JANODET**

Il doit y en avoir normalement, 6 et 6. Parce que ce sont des doubles.

**Christophe DI CICCIO**

Donc 12. Merci.

**Christine JANODET**

Mais on vous donnera aussi le détail exact et le lieu où ils sont réimplantés.

## **Christophe DI CICCIO**

Merci.

### **4 – Communications de la Municipalité**

#### **Christine JANODET**

Nos pensées sont depuis lundi pour les peuples syrien et turc. Les images qui nous parviennent de Syrie et de Turquie sont terribles. Les violents séismes qui ont frappé ces deux pays font état d'un bilan dramatique : plus de 12 000 morts, des milliers de blessés, des personnes, des bébés coincés sous les décombres.

En solidarité avec ces peuples, je vous proposerai tout à l'heure de voter l'octroi d'une subvention exceptionnelle.

Dans l'actualité de notre ville, plusieurs événements ont eu lieu depuis notre dernier Conseil municipal :

Les 10, 11 et 12 janvier ont eu lieu les festivités destinées à nos seniors : Deux jours de banquets dans les salons de la mairie, qui ont réuni plus de 350 seniors. Et une journée de spectacle au célèbre Paradis latin, à laquelle 540 personnes ont participé.

Le 20 janvier, j'étais invitée à découvrir l'activité de la Recyclette avec certains de mes collègues. Ce chantier d'insertion, qui est porté par une entreprise d'insertion Fresnes Services, est dédié à la réparation des vélos enfants et adultes, à partir de pièces détachées récupérées sur des vélos donnés par des particuliers.

Le 21 janvier le nouveau conseil d'enfants s'est réuni et a été installé ici dans cette enceinte, en présence de nombreux élus de la municipalité, qui ont remis aux jeunes élus leurs écharpes.

La programmation des vacances de février est disponible, au travers de diverses activités : les jeux de société, les jeux d'extérieur, les ateliers pâtisserie, des ateliers sportifs et artistiques, des sorties à la Villette, du trampoline, du karting, du bowling et du billard sont prévus pour animer les vacances de nos jeunes.

Le 31 janvier, j'ai démissionné de mon mandat de conseillère départementale et Imène Souid a été dans la foulée introduite comme conseillère départementale.

Nous sommes nombreux autour de cette table à avoir rejoint l'appel des 500 maires et élus locaux du Val-de-Marne (vous l'avez sur la table), en soutien à la mobilisation syndicale et populaire contre la réforme des retraites. Vous trouverez sur la table cet appel, ainsi que la motion présentée par les groupes « Agir » et « Pour Orly ».

Ce soir, c'est la dernière fois que je présiderai cette assemblée. Je souhaitais remercier chacun de vous, chaque élu autour de cette table, pour votre implication, pour nos débats parfois compliqués, parfois tendus mais toujours dans l'intérêt des Orlysiens. Je souhaite également remercier toutes les équipes qui m'ont

accompagnées ces 15 dernières années, tous les services mobilisés au quotidien et qui ont fait vivre notre ville. Un grand merci à tous. Et un grand merci tout à fait particulier aux membres de mon cabinet.

### Résultats du vote des rapports :

35 conseillers municipaux, dont 27 membres de la majorité et 8 membres de l'opposition.

Rappel de la composition des groupes d'opposition :

- Groupe AGIR : Noëline TANFOURI, Brahim MESSACI **2 x AGIR**
- Groupe ENSEMBLE CONSTRUISONS NOTRE AVENIR : Philippe BOURIACHI, Kathy GUERCHE **2 x ENSEMBLE CONSTRUISONS NOTRE AVENIR**
- Groupe POUR ORLY : Florence AÏT SALAH, Sylvain CAPLIER **2 x POUR ORLY**
- Non-inscrits : Nicole DURU BERREBI, Christophe DI CICCIO

### **5-0 – Attribution d’une subvention exceptionnelle en faveur de la Croix Rouge Française en soutien à son action sur le terrain en vue de faire face à la catastrophe humanitaire frappant le sud-est de la Turquie et le nord de la Syrie.**

#### **Christine JANODET**

Je vous rappelle que vous avez la feuille de vote. Le premier point, on le nommera comme le point 5 et c'est justement l'attribution de la subvention dont je vous parlais tout à l'heure. Dans la foulée, je vous précise que le point 6-1 est retiré de l'ordre du jour, je vous expliquerai pourquoi tout à l'heure. Le point 5 donc, comme je le disais, il s'agit pour le Conseil municipal d'attribuer une subvention symbolique et exceptionnelle en faveur de la Croix Rouge Française, en soutien à son action sur le terrain, en vue de faire face à la catastrophe humanitaire. Le rapport qui vous a été donné, ou qui est sur table, ou qui a été envoyé fait état d'un chiffre de 5 000 personnes. Ce rapport a été écrit en début de semaine et tous les jours ça s'alourdit de façon très dramatique. Je voudrais rappeler également, à propos de cette attribution de subvention, qu'au niveau de la ville, nous sommes en appui avec l'association Passerelle Orly Sud, qui va organiser des collectes spécifiques d'objets. Nous serons donc en soutien avec Passerelle Orly Sud. Ils ont un contact avec une association de médecins syriens, pour envoyer *via* la Belgique des éléments qui auront été collectés sur la ville et entreposés dans nos locaux. Donc nous proposons d'attribuer, comme je le disais, une subvention exceptionnelle et symbolique d'un montant de 1 500 euros à la Croix Rouge Française. Y a-t-il des demandes de précisions ? Oui, Madame Aït-Salah.

#### **Florence AÏT SALAH-LECERVOISIER**

C'était juste que je pensais que c'était le vœu que j'avais... enfin la proposition de financement de Médecins sans frontières. Juste par rapport à Médecin sans frontières, c'est l'ONG française la plus intégrée en Syrie, en Syrie du Nord. Ils sont déjà sur place depuis malheureusement la guerre de Syrie et ils parlementent

actuellement avec la Turquie pour être dans la partie kurde et intervenir rapidement. Connaissant un peu professionnellement les ONG, ça me semblait beaucoup plus pertinent de prendre Médecins sans frontières par rapport à cet endroit géographique du monde. Et puis une deuxième chose : je trouve que la ville pourrait réfléchir vraiment à s'intégrer dans des réseaux de villes qui font de l'action à l'international. Je pense à « Cités unies France » qui déploie à chaque fois des possibilités de partager des dons d'urgence entre collectivités, avec des personnels qui donnent vraiment des bilans concrets. Il y a même des élus qui sont dans ces commissions et qui vont sur le terrain pour voir comment sera utilisé l'argent. C'est une façon qu'ont les villes – c'est encadré par les lois – de s'inscrire dans une démarche internationale. Et je pense que notre ville aéroportuaire et multiculturelle s'honorerait d'être dans une activité municipale de cette manière. Donc c'est « Cités unies France » entre autres. Et puis pour l'Europe, il y a d'autres réseaux qui font aussi appel à des dons pour la partie turque. Mais bien sûr on votera pour la Croix Rouge.

*Adopté à l'unanimité.*

#### **5-1 – Nouvelle désignation de délégué du Conseil municipal au sein du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP).**

##### **Thierry ATLAN**

Très rapidement. Ce n'est pas extraordinaire, c'est qu'il y a une nouvelle désignation de délégué suppléant au SIFUREP (Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne), suite à la démission comme c'est précisé dans le rapport, de notre ancien collègue Dahmane Bessami en avril. Donc le suppléant, qui a pris ses fonctions est évidemment Monsieur Houcine Trouky.

##### **Christine JANODET**

Merci.

*Adopté à l'unanimité.*

#### **5-2 – Rapport d'activités pour l'année 2021 du Syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne (SIFUREP).**

##### **Thierry ATLAN**

Vous avez le rapport d'activité de ce syndicat qui réunit 107 communes d'Ile-de-France, qui a un président, le Maire de Courbevoie Monsieur Kossowski, 12 vice-présidents, 2 chambres funéraires, 5 crématoriums. La ville y participe pour trois raisons, comme c'est exposé très clairement dans le rapport : la première raison c'est qu'elle prend en charge les indigents ; deuxièmement, il y a beaucoup de problèmes juridiques qui sont d'une grande complexité sur la mort, il y a besoin d'appuis d'experts particuliers ; et troisièmement, il y a des prestations qui sont fournies pour les communes adhérentes au SIFUREP, évidemment aux habitants, qui sont à bas coût lors des obsèques. En particulier, vous avez des prés carrés :



pour l'inhumation, c'est 2 027 euros, et 1 614 euros pour la crémation. On ne peut pas trop en faire de publicité, car c'est aller à l'encontre de la concurrence, mais vous avez un détail proposé par le SIFUREP, en tant que prestation, avec les coûts : le cercueil et caetera... Tout est clairement précisé dans l'encart tarifaire page 4. On a peu d'indigents qui sont enterrés, mais le coût est inférieur à ce que ça nous coûte, ce qui n'est pas très rassurant.

**Christine JANODET**

Merci.

*Dont acte.*

### **5-3 – Mise à disposition d'un véhicule de fonction au bénéfice du Directeur général des services pour nécessité absolue de service au titre de l'année 2023.**

**Christine JANODET**

Le rapport suivant concerne la mise à disposition d'un véhicule de fonction pour notre DGS (Directeur Général des Services), pour nécessité absolue de service au titre de l'année 2023. Vous le savez, c'est un rapport qu'on doit passer tous les ans. Et c'est ce qu'on fait pour l'exercice 2023. Je rappelle que cette mise à disposition représente un avantage en nature, soumis à imposition et cotisations sociales. Monsieur Messaci.

**Brahim MESSACI**

Juste rappelez la marque et le modèle du véhicule, s'il vous plaît.

**Christine JANODET**

Une Renault Mégane.

**Brahim MESSACI**

Et sur l'usage ? Ça comprend ?

**Christine JANODET**

C'est un véhicule de fonction.

**Brahim MESSACI**

Essence, péages, parkings ? Toute l'année ?

**Christine JANODET**

Oui.

**Brahim MESSACI**

Déplacements pendant les congés ?

**Christine JANODET**

Pendant les congés, ce n'est pas obligatoire. Mais en tous les cas, les déplacements professionnels : oui.

**Brahim MESSACI**

Ce sont des questions uniquement parce qu'on considère que le DG à un devoir d'exemplarité. On va voter contre, dans le sens où les Orlysiens ne bénéficient pas de moyens pour partir en vacances, en dehors des leurs, financés par eux-mêmes.

**Christine JANODET**

Très bien.

*Adopté à la majorité.*

*4 votes contre : 2 du groupe « Pour Orly » et 2 du groupe « Agir ».*

**5-4 – Etat des indemnités des élus siégeant au Conseil municipal.**

**Christine JANODET**

Le rapport suivant concerne les indemnités. Le Code général des collectivités territoriales prévoit que tous les ans, avant l'examen du BP (budget primitif), soit communiqué au Conseil municipal un état des indemnités brutes perçues par les élus, des avantages en nature et des remboursements de frais. Je rappelle que ce rapport s'inscrit dans le cadre de la loi relative à la transparence de la vie publique, il ne donne lieu à aucun débat. C'est un « Dont acte » dont vous avez le tableau.

*Dont acte.*

**5-5 – Désignation des représentants de la collectivité au sein du Comité Social Territorial et de la formation spécialisée.**

**Mylène DIBATISTA**

Bonsoir tout le monde. Comme vous le savez, le 14 avril 2022, le Conseil municipal a adopté la création d'un CST. Cette instance remplace les anciens Comité technique et CHSCT (Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail). Sa composition doit être de 6 membres titulaires et suppléants côté agents, et de 6 membres titulaires et suppléants côté municipalité. Nous proposons la liste suivante :

- Titulaires : Monsieur Farid Radjouh, Madame Marilyne Herlin, Madame Mylène Dibatista, Madame Roselyne Charles Elie Nelson, Monsieur Renaud Lerude, Monsieur Thierry Atlan ;
- Suppléants : Madame Stéphanie Barré-Pierrel, Madame Josiane Dautry, Madame Karine Bettayeb, Monsieur Ramzi Hamza, Monsieur Yann Gilbert et Madame Imène Souid.

**Christine JANODET**

Merci. Monsieur Messaci.

**Brahim MESSACI**

Oui.

**Christine JANODET**

Je rappelle que le CST est également pour la formation spécialisée.

**Brahim MESSACI**

On regrette que la diversité au sein du Conseil ne soit pas représentée aussi au sein de cette instance et qu'on n'ait pas été proposés pour un siège.

**Christine JANODET**

Madame Aït-Salah.

**Florence AÏT SALAH-LECERVOISIER**

Je voulais quand même intervenir, par principe, pour rappeler que la création de cette instance est vraiment contre les droits des communaux. Puisqu'elle les rétrécit complètement, on n'a pas cessé de casser les quelques droits des fonctionnaires territoriaux. Et il faut bien se dire, enfin il faut le répéter à cette occasion-là : cette instance va en fait fusionner deux grosses instances très importantes : le CHSCT et le CT (Comité technique). Dans le CHSCT, c'était de longue lutte et c'était une grande tradition, d'avoir cette instance qui permettait aux agents, comme aux élus, d'être formés à la préservation de la santé au travail. C'était une instance où ça travaillait en collégialité, sur la question de la prévention des risques professionnels et de la prévention de la santé. Donc on ne peut pas, à ce titre-là, voter pour. Mais là aussi, c'est tout à fait symbolique, parce que c'est encore une mauvaise loi, d'ailleurs du Ministre Dussopt il me semble. C'est bien dommage.

**Christine JANODET**

Merci.

*Adopté à la majorité.*

*4 votes contre : 2 du groupe « Pour Orly » et 2 du groupe « Agir ».*

*2 abstentions : 2 du groupe « Ensemble Construisons Notre Avenir ».*

**5-6 – Budget primitif 2023 – Approbation du budget principal de la ville.**

**Christine JANODET**

Le rapport suivant concerne le budget primitif 2023. Lors de notre rapport sur l'orientation budgétaire du 15 décembre dernier, nous avons rappelé le contexte financier dans lequel la commune préparait son budget 2023. Ce soir, je vais vous présenter les grandes masses budgétaires et un focus sur les sections de fonctionnement et d'investissement.

Concernant les grandes masses et l'équilibre budgétaire, le budget primitif s'établit à 98 555 000 euros et est stable par rapport à 2022.

La section de fonctionnement représente 58 000 724 euros. Dans les dépenses les plus marquantes, on peut considérer qu'on a plus 3 900 000 euros par rapport à 2022, qui concernent l'inflation, l'augmentation de l'énergie, l'alimentation et

l'augmentation du point d'indice. Et dans les points importants au niveau des recettes, on peut constater 1 214 000 euros par rapport à 2022, et notamment par rapport à l'augmentation des bases fiscales. Sur ce sujet, nous avons consolidé le budget avec des prévisions prudentes dans les différentes recettes et avec un maintien des dotations.

Notre autofinancement est de 2 355 000 euros, contre 5 000 000 d'euros en 2022. Cet autofinancement, bien que diminué, permet de couvrir le remboursement en capital de la dette.

Concernant la section d'investissement, elle représente 39 331 000 euros. Dans les dépenses, on a une diminution de 4 411 000 euros. Cette baisse est due à l'opération de refinancement pluriannuelle, dont on vous a parlé depuis longtemps. Pour rappel, nous avons emprunté en 2021 : 20 000 000 d'euros. On a utilisé sur cet exercice 2021 : 6 500 000 euros. On avait prévu d'utiliser sur cette ligne de trésorerie d'emprunt 4 500 000 euros en 2022 mais on ne les a pas utilisés. Donc on les met en report sur 2023. Normalement, on va avoir besoin d'un emprunt de 9 000 000 euros sur 2023 mais on y reviendra tout à l'heure. Les opérations pour dépenses d'équipements sont d'un montant, encore cette année, très important puisqu'elles représentent 25 327 000 euros. Concernant les recettes d'investissement hors emprunt, elles sont de 16 325 000 euros, notamment par rapport à l'augmentation du FCTVA (Fonds de compensation de la TVA) et aux produits des cessions de 2 774 000 euros qu'on verra tout à l'heure également.

Concernant la section de fonctionnement, les recettes réelles de fonctionnement de 58 578 000 euros augmentent de 2,12% par rapport à 2022. Les grands chapitres sont :

- Le chapitre 73 « Impôts et taxes » pour 43 994 000 euros, qui représentent 75% des recettes ;
- Le chapitre 74 « Dotations, subventions et participations » pour 10 759 000 euros, qui représentent 18% des recettes ;
- Le chapitre 70 « Produits des services du domaine et des ventes diverses » pour 3 372 000 euros ;
- Viennent ensuite les « Produits de gestion courants », les « Loyers » pour 450 000 euros, et les « Recettes exceptionnelles » pour 3 000 euros.

Concernant les dépenses de fonctionnement de 56 223 000 euros, elles augmentent de 7,45% par rapport à 2022. Les grands chapitres sont :

- Le chapitre 012 « Charges de personnel » pour plus de 34 000 000 d'euros, soit 60% des dépenses. On rappellera bien évidemment le point d'indice, la revalorisation du SMIC, avec un nombre de personnels équivalent sur 2022 et 2023 ;

- Le chapitre 011 « charges à caractère général » pour 15 604 000 euros, qui représentent 27% des dépenses. On y retrouve l'énergie, les denrées alimentaires et le service de médiation, d'où l'augmentation ;
- Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » pour 5 417 000 euros, qui représente 9%. Ce chapitre est en baisse de 12% par rapport à 2022, car il y a la suppression du budget « caisse des écoles » et également une baisse du FCCT (Fonds de compensation des charges transférées) par rapport à ce qu'on doit à l'EPT (Établissement Public Territorial) ;
- Viennent ensuite les chapitres 014, avec les « Atténuations de produits », pour 185 000 euros. Il s'agit du Fonds de solidarité de la région Ile-de-France ;
- Les chapitres 66 et 67 « Charges financières » et « Charges exceptionnelles ». Concernant les charges financières, elles augmentent de 300 000 euros et représentent 1,54% des dépenses. C'est dû à l'augmentation du livret A. Estimée à 2% lors de l'élaboration du budget, et on sait très bien que ça va augmenter également. Et une augmentation de 4,3% en prévision de fin 2023.

Concernant la section d'investissement, les recettes de 34 331 000 euros, sont en baisse de 3,23%. Comme pour les dépenses d'investissement, cette baisse est due aux écritures comptables de mobilisation du capital, pour les opérations du PPI (Plan pluriannuel d'investissement) :

- On a l'épargne brute, comme je vous le disais tout à l'heure, de 2 355 000 euros ;
- Le FCTVA pour 2 900 000 euros ;
- La taxe d'aménagement pour 8 400 000 euros ;
- La subvention d'investissement pour 8 400 000 euros ;
- Les cessions immobilières pour 4 723 000 euros ;
- Et un nouvel emprunt inscrit à 18 000 000 euros. Je voudrais m'attarder deux minutes sur ce nouvel emprunt, parce que bien évidemment 18 000 000 euros ça n'a dû échapper à personne, c'est beaucoup, mais comme je vous le disais tout à l'heure, c'est sur notre tirage de ligne de trésorerie des 20 000 000 d'euros qu'on avait empruntés en 2021. Les 9 000 000 d'euros sur 2023 concerneront donc cette ligne de trésorerie, plus les 4 500 000 euros qu'on n'a pas utilisé en 2022, et qu'on va donc rapatrier sur 2023. Sur ces 20 000 000 euros, on a 13 500 000 euros de lignes d'emprunt. En emprunt nouveau, on n'aura que 4 500 000 euros. Emprunt nouveau qu'on va éviter d'utiliser. Je regarde notre financier, on y sera peut-être contraint compte tenu de l'avancée des chantiers, parce qu'il ne vous a pas échappé non plus que les taux augmentent et ça conforte l'idée qu'on a bien eu raison d'avoir cette ligne d'emprunt, qu'on a pu contractualiser avec un taux défiant toute concurrence.

Concernant les dépenses d'investissement, elles sont à hauteur de 36 686 000 euros. Elles sont en baisse de 4 411 000 euros par rapport à 2022 :

- On y trouve forcément les dépenses d'équipement pour 25 326 000 euros, qui représentent 69% ;
- La section « Aménagement » pour 4 791 000 euros, qui représentent environ 19% ;
- Vient ensuite le gros secteur « éducation-enfance » pour 18 570 000 euros. Vous savez qu'on est dans une année pic au niveau de cet équipement qu'on appelle Rosa Parks, avec l'immeuble centre social et la résidence pour personnes âgées, enfin le groupe pour personnes âgées.

Concernant toujours la section d'investissement, en dépenses : on a d'autres dépenses, notamment le remboursement de la dette pour 11 360 000 euros. On a en réalité 2 300 000 euros qui sont en remboursement réel. Les 9 000 000 d'euros restants sont des écritures comptables liées à la mobilisation du capital. Je ne fais que lire ce que Nicolas m'a dit, mais si vous voulez des explications, il vous expliquera, parce que les écritures comptables, même après 15 ans, je n'ai pas encore très bien compris ce que c'était.

Les dépenses d'ordre, elles sont neutres, car équilibrées en dépenses et en recettes pour 5 000 000 d'euros comme tous les ans. Fin 2023, notre stock de dettes s'établira à 59 128 000 euros. L'objectif qu'on s'est fixé au travers notre PPF (Plan pluriannuel de financement) et notre PPI, c'est de descendre à ne pas emprunter, ou presque pas emprunter, sur les années à venir. Pour redescendre notre taux d'endettement dans les années à venir à 53 000 000 d'euros. On le savait, cette année était une année charnière où tous les gros équipements allaient sortir de terre. Il va donc falloir payer les fournitures et les fournisseurs pour faire ces établissements.

Pour conclure, en dépit des nombreuses contraintes budgétaires et malgré la hausse des dépenses liée aux effets de l'inflation, la ville d'Orly présente un budget primitif équilibré et sincère. Ce budget primitif faisant ressortir trois axes forts : une augmentation des dépenses de fonctionnement moins forte que l'inflation, grâce à un effort des services de la ville ; une fiscalité locale qui reste stable et un niveau d'investissement conséquent adapté aux besoins des habitants et aux futurs enjeux au profit des Orlysiens. Voilà pour mon explication très rapide de ce budget. Le débat est ouvert.

Monsieur Chazottes.

### **Jean-François CHAZOTTES**

En matière budgétaire, les années se suivent mais ne se ressemblent pas et le talent des grands managers comme des responsables politiques réside dans leur capacité à s'adapter aux situations imprévues. Présenter cette année un budget sincère et équilibré, malgré la crise sanitaire, les bouleversements institutionnels et les turbulences internationales, relevait de l'exploit. Notre Maire Christine

Janodet l'a fait ! Elle l'a fait dans le respect des valeurs et des engagements chers à notre majorité. Elle l'a fait, sans augmenter les taux d'imposition, ni sacrifier les dépenses sociales. Le budget 2023 qui vient de vous être présenté se caractérise, comme ça vient d'être dit, par une stabilité des dépenses d'équipement, des dépenses de fonctionnement maîtrisées malgré une forte inflation et un volume d'emprunts maintenu en deçà des ratios prudentiels. Face à une telle performance, que bien des collectivités voisines nous envie, je suis convaincu comme je l'étais déjà l'année dernière, que notre opposition dont nous avons pu tout au long de l'année apprécier l'ouverture d'esprit, se joindra à nous pour voter d'une seule voix ce budget d'exception. Quoi qu'il en soit, la majorité municipale au grand complet tient à saluer la rigueur et la clairvoyance avec laquelle Madame la Maire a géré, depuis 2009, les affaires de la ville et plus largement à lui témoigner, à l'heure de son dernier budget, notre profonde et très sincère reconnaissance, pour tout ce qu'elle a fait en treize ans de mandat, pour les Orlysiennes et les Orlysiens.

*Applaudissements.*

**Christine JANODET**

Merci. Jean-François, toujours taquin, n'a pas pu s'empêcher de vous titiller un peu, mais c'est ce qui fait son charme. Merci en tous les cas à tout le monde. À ceux qui se sont levés spontanément et puis à ceux qu'il a fallu un peu attendre. Mais merci quand même. Monsieur Messaci.

**Brahim MESSACI**

Si on doit se joindre d'une manière plus calme aux remerciements de Monsieur Chazottes, et bien nous, on respecte tous les investissements d'élus quels qu'ils soient. On a été élus, ici au sein du Conseil sur une liste, enfin sur des valeurs de gauche. On salue évidemment, en tout cas moi, le travail qui a été mené par Madame Janodet au titre de ses fonctions. Après, on n'est pas d'accord sur tout, comme vous le savez. Mais évidemment que l'on respecte l'investissement de chacun des élus autour de la table. Parce que ce n'est pas une chose aisée et c'est encore moins aisé pour l'édile de la ville. Pour revenir sur le budget et pour faire simple on n'a pas beaucoup plus de recettes mais on en a quand même un petit peu plus en fonctionnement. On a beaucoup plus de dépenses : il y a les charges à caractère général, pas qui explosent, mais en tout cas qui grimpent beaucoup. Et du coup, tout ça nous fait un taux d'épargne qui est un peu plus faible – beaucoup plus faible en fait – que l'année dernière. Parce que l'année dernière, on dégageait 8 000 000 d'euros, je crois.

**Christine JANODET**

C'est 5 000 000 d'euros.

**Brahim MESSACI**

5 000 000 d'euros l'année dernière ? D'accord.

**Christine JANODET**

De budget à budget.

**Brahim MESSACI**

D'accord.

**Christine JANODET**

Au CA, ce sera différent mais de budget à budget, on avait 5 000 000 d'euros.

**Brahim MESSACI**

D'accord. Il me semblait, mais c'était peut-être il y a deux ans, 8 000 000 d'euros d'excédent. On me dit qu'avec 10% d'épargne brute, on a les mains libres pour développer la politique qu'on a promis. On est à 2 300 000 euros, on a 4% d'épargne brute, avec une inquiétude : je n'aurais pas dit que les villes voisines nous envient notre manière de gérer, j'aurais dit qu'elles nous envient nos ressources parce qu'elles sont importantes. Donc, on a un BP qui n'est pas très loin de 100 000 000 d'euros=à 98 000 000 d'euros, je crois ?

**Christine JANODET**

98 500 000 euros, oui.

**Brahim MESSACI**

Je pense que c'est aussi beaucoup lié à nos ressources locales. Du coup, j'ai plusieurs petites questions, de l'ordre des détails. Sur la partie d'investissement, cela me chagrine beaucoup parce que je trouve qu'on n'est pas dans un budget : page 111, « budget d'investissement pour renforcer les services rendus aux Orlysiens et améliorer la qualité de l'environnement urbain » ; la vérité c'est qu'on investit beaucoup sur l'avenir. On n'augmente pas la qualité des services rendus aux Orlysiens, puisque l'essentiel de nos dépenses en investissement et des emprunts qui sont les nôtres, concernent les travaux, les écoles.

**Christine JANODET**

Réhabilitation des écoles.

**Brahim MESSACI**

Pour la partie réhabilitation oui, mais après pour tout ce qui concerne l'urbanisation de la ville, c'est surtout de ça dont il s'agit ! Sur la question de la dette, on a un recours à l'emprunt maintenant qui est quand même assez élevé ces dernières années. Il va continuer je crois, encore l'année prochaine au moins.

**Christine JANODET**

Non.

**Brahim MESSACI**

Il va baisser mais il va être toujours présent encore quelques années. Et il est conséquent cette année.

**Christine JANODET**

4,5 millions d'euros cette année.

**Brahim MESSACI**



Oui, 4,5 millions d'euros. On avait un remboursement, un encours de la dette qui nous permettait de rembourser nos crédits à 6 ou 7 ans encore l'année dernière, je crois, ou il y a 2 ans, je ne sais pas.

**Christine JANODET**

Depuis qu'on a redéfini tout. Comment appelle-t-on ça ?

**Brahim MESSACI**

Renégocier.

**Christine JANODET**

Depuis qu'on a renégocié les emprunts pour les allonger.

**Brahim MESSACI**

Non, c'est juste des indicateurs de vigilance. Maintenant ils passent à 10 ans. Donc on a effectivement aussi un taux d'endettement par Orlyisien qui augmente. Il est dit dans le rapport que c'est autour de 1 000 euros de plus que sur 2 200 ou 2 300, je ne sais plus. Un peu plus que 2 000, ce qui nous place à 1 000 euros de plus que sur les villes de la même strate. On sait qu'on a des capacités de remboursement plus importantes et on a aussi une ligne sur le remboursement – et ça, s'est toujours un peu embêtant – des frais financiers qui montent à 900 000 euros je crois cette année, alors qu'on saluait l'année dernière le fait qu'on était autour des 650 000 ou 700 000 euros, et qu'on était passé ces dernières années. Ça veut dire que le cercle un peu vicieux du truc, c'est qu'on emprunte. On inscrit dans la durée le remboursement pour les générations à venir. Donc, on limite les capacités de souscrire de l'emprunt pour les générations, en tout cas au moins déjà pour les majorités qui peuvent suivre. Aussi, on finance un système qu'on critique par ailleurs, même si c'est plus un peu symbolique qu'autre chose. On n'est pas dans des volumes extraordinaires mais quand même. Sur les petites questions : ça va vous paraître du détail mais il y a l'augmentation assez conséquente, je crois 10%, de notre subvention à la brigade des sapeurs-pompiers de Paris ?

**Christine JANODET**

Ça nous est imposé.

**Brahim MESSACI**

C'est imposé ?

**Christine JANODET**

Oui, tous les ans on nous donne la facture.

**Brahim MESSACI**

D'accord. Je faisais un calcul sur les subventions d'investissement, et il y a un truc que je n'ai pas compris, mais vous allez m'expliquer. Il est dit en page 12 : les subventions d'investissement attendues recouvrent une somme de 8 400 000

euros – pour faire simple – et quand je fais le calcul en 2023 de ce que donne l'État, l'ANRU (Agence nationale pour la rénovation urbaine) etc., et les autres subventions, je suis à 14,7 millions.

**Christine JANODET**

Tu as perdu 4 millions ?

**Brahim MESSACI**

Non, ça s'explique. Mais je n'ai pas compris. En page 12, il est inscrit au budget au titre des subventions d'investissement : l'Etat pour 6 400 000 euros, l'ANRU pour 4 700 000 d'euros, plus des extensions Jean Moulin...

**Christine JANODET**

Dans les 6 000 000 d'euros, il y a les 4 000 000 d'euros de l'ANRU.

**Brahim MESSACI**

Ils sont compris dedans, on ne les additionne pas ?

**Christine JANODET**

Non. C'est « dont ».

**Brahim MESSACI**

Donc dans les six millions il y a les quatre millions, et après on additionne le reste et on arrive aux 8 400 000 euros ?

**Christine JANODET**

Voilà.

**Brahim MESSACI**

Ok ! Bon, je n'ai pas compris.

**Christine JANODET**

C'est « dont ».

**Brahim MESSACI**

Pardon ?

**Christine JANODET**

Il a oublié de mettre « dont ».

**Brahim MESSACI**

D'accord. Ça répond à la question. Je vais terminer là-dessus parce que j'avais noté plein de choses : on se sépare aussi de quelques bijoux précieux à la ville d'Orly, qui viennent dans les recettes, qui font qu'on ne va pas pouvoir vendre tous les ans. Cette année, c'est un peu plus que les années précédentes, puisqu'on vend pour 4 700 000 euros de nos biens. Et on ne peut pas vendre plusieurs fois ce qu'on a qu'une fois. Dont le terrain Pasteur à 2 600 000 euros. Dont deux biens immobiliers, je pense que c'est des pavillons. Et l'espace Buffon. C'est quoi l'espace Buffon ?

**Christine JANODET**

C'est entre Choisy et la mosquée.

**Brahim MESSACI**

D'accord.

**Christine JANODET**

C'est là où on a enfoui les lignes.

**Brahim MESSACI**

Voilà pour mon intervention, je n'ai pas d'autres questions.

**Christine JANODET**

Très bien. Madame Aït-Salah.

**Florence AÏT SALAH-LECERVOISIER**

Je vais compléter ce que vient de dire Brahim. Moi, je vais être moins technique, mais bien sûr je veux quand même saluer, avant de dire ce que je vais dire, qu'aujourd'hui c'est effectivement bien compliqué de tenir un budget sincère. Il est sincère, il est équilibré. Je tenais quand même à le dire. Mais en fait, la question à chaque fois de ces temps où on réfléchit et où on vote pour les budgets, pour moi elle est toujours un peu désincarnée, et s'il y a un investissement important sur l'avenir avec des établissements scolaires, on ne va pas s'en plaindre. Il y a vraiment une incapacité quand même dans le budget, en tous les cas ça ne se voit pas, ce n'est pas fléché en plus, c'est-à-dire que je pense qu'on peut présenter un budget en fléchant, en incarnant un peu le budget plutôt que d'aligner des chiffres, où finalement on ne sait pas à quoi servent les grandes masses. À part quand il s'agit de construire. Pourquoi je dis ça ? Parce qu'en fait, on pourrait avoir des indicateurs qui nous permettraient de voir si les budgets que l'on vote chaque année avancent et font avancer des choses très concrètes. Je pense à l'inclusion sociale et à la lutte contre la pauvreté. On a vu très concrètement, dans le rapport de la Cour des comptes, que vraiment on a du souci à se faire sur le taux de pauvreté dans la ville. Et je ne peux pas m'empêcher de penser que depuis 40 ans, on est dans l'ANRU. Depuis 40 ans, il y a des budgets soi-disant, et que ce soit du gouvernement ou que ce soit dans cette ville, il y a plein de choses qui sont faites socialement pour l'emploi, pour ceci. Mais on arrive à un taux de pauvreté en fait beaucoup plus haut qu'ailleurs. Donc je trouve que flécher et annoncer de manière incarnée, dans un budget, ça serait nécessaire. Ce qui me gêne, dans la façon dont c'est présenté, ce sont les indicateurs. On ne sait pas où on va, ce ne sont que des indicateurs financiers et on pourrait les incarner. On pourrait aussi les incarner sur un budget généré, c'est-à-dire pour les femmes, comme pour la place des enfants dans la ville. Ça se fait par ailleurs, Vraiment, je pense que ça serait très intéressant de le présenter de cette manière-là. Et puis par rapport à la sobriété qui nous est imposée par le climat et la transition climatique, malheureusement c'est pareil. Ce n'est pas fléché. Si on a des restrictions budgétaires à faire, on sait où elles sont : elles sont sur l'éclairage public, elles sont sur la pollution visuelle avec les panneaux Decaux qui agressent constamment par des publicités

constantes dans toute la ville. Il y a plein de choses. Alors vous allez me dire par rapport aux millions d'euros que représente ce budget que ce n'est pas grand-chose. Mais c'est parce qu'on en a parlé. Il y a déjà des villes qui ont éteint les lumières, dans le cadre de ces finances contraintes. Elles ont éteint les lumières. D'autres l'ont fait par engagements, on va dire environnementaux et climatiques. Voilà l'état de mes réflexions par rapport à ce budget. Comme toujours pour moi, je n'ai pas d'indicateurs, donc à part le fait qu'il soit sincère et équilibré. Et puis pour rejoindre mon collègue Brahim, c'est vrai que les investissements, malheureusement depuis des années, ne sont pas faits sur les structures sportives comme les écoles et aujourd'hui y a beaucoup à faire. Ça c'est sûr, il y a beaucoup à faire ! On est très en retard, donc c'est un vrai problème. Mais pour finir sur la 5G et sur l'accessibilité d'internet dans les écoles, et dans les lieux publics et même dans cette salle, de manière à protéger la santé de tout le monde, on n'est que dans du wifi, alors qu'on devrait être vraiment dans de la connexion filaire, enfin la fibre. On voit bien que c'est pareil... Eh bien oui, c'est pareil Thierry, on n'est pas...

**Christine JANODET**

Non, là c'est à moi qu'il parlait.

**Florence AÏT SALAH-LECERVOISIER**

On n'est pas au niveau !

**Christine JANODET**

Merci. D'autres demandes d'intervention ? Monsieur Di Cicco.

**Christophe DI CICCIO**

Oui, merci Madame la Maire. Déjà je voulais effectivement saluer votre implication au service des Orlysiens, je trouve que c'est important de le reconnaître. Après, vous l'avez fait à votre manière et c'est très bien ainsi. Pour la première fois, au bout de trois ans, je vais voter ce budget. Ce qui m'interpelle toujours, c'est ces 34 000 000 d'euros de masses salariales, par rapport à un budget qui fait presque 100 000 000 d'euros.

**Christine JANODET**

Et on n'a pas bougé le nombre d'agents.

**Christophe DI CICCIO**

Ca fait pratiquement plus d'un tiers. C'est vrai que, pour justement maintenir ces frais de fonctionnement – on va dire ça comme ça – pour que la ville tourne et qu'elle puisse tourner et qu'il y ait des services pour les Orlysiens, ça mérite effectivement des investissements. C'est un peu le chien qui se mord la queue. Il faut pouvoir investir pour pouvoir faire venir aussi de la fiscalité, pour pouvoir faire venir des gens, pour pouvoir financer tout ça. C'est un petit laius économique, on va dire ça comme ça. Donc, je trouve qu'effectivement votre budget à la fois équilibré et sincère. Il est aussi osé, je pense. J'espère que, pour les années qui vont suivre, on va maintenir ce cap-là. Après, ça n'a rien à voir avec moi ou avec

le fait d'avoir une politique, je fais un aparté avec ce qu'a dit Brahim, d'avoir une politique de gauche, ou de droite, ou de centre, ou peu importe, là on est effectivement sur des chiffres. C'est quelque chose de mathématique et il y a une équation effectivement à résoudre. Et l'équation à résoudre, c'est en tant qu'élu, comment on est au service de nos administrés, comment on fait en sorte que la ville puisse fonctionner, ne pas perdre d'argent et être gérée correctement.

### **Christine JANODET**

Merci. Merci à Brahim. Merci à Monsieur Di Cicco. Pour mon dernier conseil et pour mon dernier budget, je vous remercie de tout ce que vous venez de dire. Je peux vous garantir que la ville, dans ces perspectives et prospectives, est bien gérée et continuera à l'être. On n'est jamais à l'abri d'augmentations qui nous tombent dessus et c'est le cas de 2023, mais on a toujours su réagir. Merci beaucoup.

*Adopté à la majorité.*

*6 votes contre : 2 du groupe « Pour Orly », 2 du groupe « Agir » et 2 du groupe « Ensemble Construisons Notre Avenir ».*

## **5-7 – Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) 2021 définitif.**

### **Christine JANODET**

Le rapport suivant est un rapport classique, puisqu'il s'agit de définir le Fonds de compensation des charges territoriales, le fameux FCCT définitif pour l'exercice 2021. Vous le savez depuis 2016, l'EPT 12 exerce de plein droit et en place des communes membres, des compétences en matière de politique de la ville, développement économique, aménagement, renouvellement urbain, gestion des déchets, PLUi (Plan local d'urbanisme intercommunal), assainissement et eau. La loi NOTRe a institué au profit de chaque EPT un fonds de compensation des charges territoriales destiné à couvrir le besoin de financement des compétences exercées en lieu et place des communes qui ont transféré ces compétences. C'est la Commission locale d'évaluation des charges territoriales (CLECT) qui définit et qui arrête ces chiffres. Lors de la CLECT du 20 juin 2022, la commission a arrêté un FCCT définitif de 2021 pour la commune d'Orly à un montant de 655 585 euros. Vous avez le détail de ce que ça suppose et de ce que c'est composé. Il est noté dans le rapport que, pour le FCCT provisoire de 2022, on est plutôt sur une augmentation raisonnée, puisque aujourd'hui c'est arrêté à 693 563 euros. Et pour 2023, c'est encore en cours de chiffrage et ça sera certainement encore un tout petit peu plus élevé, mais on reste toujours dans les mêmes épures, puisque nous n'avons pas transmis plus que nécessaire. C'est très factuel et très annuel. On doit faire ce FCCT définitif pour permettre à la ville de payer l'EPT. S'il n'y a pas de questions, on passe aux voix.

*Adopté à l'unanimité.*

**6-1 – Nouvelle désignation de délégué représentant le Conseil municipal au sein du conseil d'administration de la Mission Locale d'Orly, Choisy-le-Roi, Villeneuve-le-Roi et Ablon suite à la démission d'un conseiller municipal.**

**Christine JANODET**

Le rapport 6-1, comme je vous l'ai dit, est retiré pour la bonne et simple raison qu'il n'y a pas de désignation nouvelle pour la mission locale. Et après avoir eu un contact avec la directrice et les statuts, ce rapport est retiré.

*Retiré de l'ordre du jour.*

**7-1 – Nouvelle désignation de délégué du Conseil municipal à la commission communale de sécurité.**

**Jean-François CHAZOTTES**

Le rapport 7-1 est un rapport de régularisation qui fait suite aux récents départs de deux conseillers municipaux. Il vous est proposé de remplacer au sein de la Commission communale de sécurité Monsieur Bessami par Monsieur Trouky.

**Christine JANODET**

Merci. On a eu un peu de retard par rapport au départ de Dahmane, mais mieux vaut tard que jamais.

*Adopté à l'unanimité.*

**8-1 – Nouvelles désignations au sein de conseils d'école suite à des démissions de conseillers municipaux.**

**Imène SOUID**

Bonsoir à toutes et à tous. C'est dans la continuité du précédent, ce sont les nouvelles désignations au sein de Conseils d'école, suite aux démissions de conseillers municipaux. Donc suite au départ de Monsieur Bessami sur l'école Romain Rolland A, on propose Monsieur Trouky en remplacement. Et suite au départ de Madame Lemba, on propose pour l'école Marcel Cachin B, Madame Ramariavelo comme remplaçante. Merci.

**Christine JANODET**

Merci.

*Adopté à l'unanimité.*

**8-2 – Mise jour du règlement de gestion de la régie de recettes centralisée Ville pour les prestations municipales.**

**Imène SOUID**

Ce rapport concerne une mise à jour du règlement de gestion de la Régie de recettes centralisée ville, pour les prestations municipales et plus particulièrement les modalités d'accès aux accueils de loisirs des enfants, durant les vacances

scolaires et les séjours. En effet, il a été constaté un nombre important de réservations pour lesquelles les familles n'occupaient pas les places réservées et d'annulations qui intervenaient beaucoup trop tardivement, générant ainsi des listes d'attente et donc des enfants qui ne pouvaient être accueillis alors que nous avions des places le jour J. Ainsi, il est proposé d'agir sur deux leviers que sont tout d'abord un nouveau calendrier des réservations et des annulations. Un exemple de calendrier pour l'été 2023 vous a été présenté. L'idée étant que les réservations soient arrêtées au plus tard 15 jours avant le début du séjour, afin de pouvoir garantir les bonnes conditions de recrutement et d'organisation des séjours puis l'application d'une majoration, à 50% au lieu de 25%, pour toutes les réservations et annulations hors des délais impartis, ou des présences dans les structures sans réservation préalable. Depuis quelques mois, différentes démarches en ligne relatives aux prestations municipales sont également réalisables, *via* l'espace citoyen. Il convenait donc de les intégrer dans le règlement de gestion, à savoir : ce qui permet une traçabilité des demandes des usagers, la visualisation entre autres des pièces justificatives fournies par l'utilisateur et de la gestion des rendez-vous honorés ou non. Ces nouvelles dispositions seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023, permettant ainsi de mettre en place, en amont, un plan de communication spécifique en direction des familles orlysiennes. Ainsi, un courrier aux familles courant février, leur annonçant toutes les principales mesures, leur sera adressé. Une présentation des mesures et de leurs incidences sera également présentée à tous les agents d'accueil ou en contact direct avec les familles, courant mars. Et une diffusion de l'information *via* bien sûr les réseaux, les sites de la ville, et un flyer présentant les mesures de façon illustrée sera également distribué courant avril 2023. Telles sont les propositions de modifications du règlement de gestion, soumises à l'approbation du Conseil municipal, le règlement de gestion vous ayant été transmis en pièce jointe. Merci.

**Christine JANODET**

Merci. Des demandes de précisions ? Madame Aït-Salah.

**Florence AÏT SALAH-LECERVOISIER**

Excusez-moi, je voulais savoir par rapport au travail de modification de ce règlement, comment ça a été fait ? Est-ce que les parents d'élèves ont été associés ?

**Christine JANODET**

Madame Souid.

**Imène SOUID**

Pas directement. En fait, cela fait suite à différents entretiens, lors des réunions que j'organise régulièrement. Vous savez, j'organise des réunions trimestrielles avec les parents d'élèves élus des différents groupes scolaires, des différentes écoles, et nous avons constaté conjointement qu'il y avait une réelle difficulté sur ces inscriptions. Avec cette difficulté d'avoir des listes d'attente pour des parents qui eux, avaient fait le nécessaire en temps et en heure, mais avec des inscriptions

qui ne se faisaient qu'à la dernière minute et on se retrouvait avec des places libérées et des gens qui se retrouvaient en listes d'attente et à qui on ne donnait une information qu'à la dernière minute : la veille des vacances ou le jour J, pour leur dire « vous pouvez amener vos enfants ». Donc on a travaillé ensemble sur ces questions-là. Ils nous ont sollicités aussi dans le cadre du projet éducatif orlysiens sur lequel beaucoup ont travaillé aussi. Sur tous ces aspects, on a travaillé sur cette mise à jour, avec tous ces éléments d'analyse et ces demandes qui nous ont été faites par les différents partenaires.

**Christine JANODET**

Merci. Monsieur Messaci.

**Brahim MESSACI**

Il y avait peut-être la réponse à ma question dans le règlement que je n'ai pas lu dans le détail.

**Christine JANODET**

Mais elle le connaît par cœur, elle va vous répondre.

**Brahim MESSACI**

Oui. L'application d'une majoration à 50% au lieu de 25%, c'était quoi les conditions pour ne pas appliquer le taux de 25% ? Parce ce que c'est quand même 150% du prix du séjour. Quelles sont les conditions ? Est-ce qu'il existe déjà des conditions pour lesquelles on pourrait ne pas appliquer ce taux-là ? Est-ce qu'il y a des raisons, des faits extrêmes – enfin exceptionnels – qui peuvent justifier d'une annulation sans qu'on applique les frais à chaque fois ?

**Imène SOUID**

Oui, bien sûr. Comme à chaque fois quand il y a un justificatif médical ou une raison justifiée. Donc ils prennent attache auprès du service concerné et on met une mise à jour et on n'applique pas la majoration de 25%. Le problème aujourd'hui, c'est que malgré cette majoration de 25% les familles payaient cette majoration et continuaient à ne pas se désinscrire ou à amener leurs enfants malgré tout. Il n'y avait pas de majoration pour ceux qui amenaient le jour J sans prévenir. On accueillait tous les enfants, même ceux qui n'étaient pas inscrits, mais on les accueillait de principe sans majoration. Donc là, il y aura cette majoration, parce que ça, ce sont aussi des imprévus. Et en parallèle, tous ceux qui aujourd'hui n'ont pas été « dissuadés » entre guillemets de rentrer dans les clous, avec des inscriptions en temps et en heure, avec la majoration de 25%, on espère que la majoration de 50%, qui est malheureusement, on est bien d'accord, contraignante. Mais c'est une réalité pour essayer de faire en sorte que les gens « respectent » entre guillemets les délais d'inscription pour la sécurité des enfants, l'accueil de qualité et bien sûr le personnel qui se retrouve souvent en difficulté à gérer ces soucis.

**Christine JANODET**

Merci.



*Adopté à la majorité.*

*2 votes contre : 2 du groupe « Ensemble Construisons Notre Avenir ».*

### **9-1 – Convention de partenariat entre la ville d’Orly et le collège Dorval.**

#### **Nathalie BESNIET**

Il s’agit de trois conventions. Je vais les faire ensemble. Des conventions de partenariat avec le collège Dorval, avec le collège Robert Desnos et avec le lycée professionnel Armand Guillaumin. C’est pour favoriser l’accès à la culture pour tous. La commune souhaite entretenir un partenariat avec les deux collèges et le lycée, permettant ainsi de développer l’éducation artistique et culturelle des jeunes. Par le biais du centre culturel, on propose une programmation en direction des collégiens : les spectacles sont proposés aux enseignants en début d’année sur une liste et ils inscrivent leurs classes, ce qui permet aussi de mixer les différentes classes, notamment des collèges. On propose un tarif de 2 euros par élève et la gratuité pour les accompagnants. De plus, les jeunes scolarisés peuvent revenir gratuitement au spectacle tout public, qui généralement se tient le jour même ou le lendemain, sur présentation de la séance scolaire, et leurs accompagnants pourraient bénéficier d’un montant de 5 euros la place. Vous êtes invités à délibérer pour approuver ces conventions. On va faire peut-être le vote un par un, mais là je parle pour les trois.

#### **Christine JANODET**

Donc on va d’abord voter, si vous le voulez bien, pour le rapport 9-1 pour Dorval.

*Adopté à l’unanimité.*

### **9-2 – Convention de partenariat entre la ville d’Orly et le collège Robert Desnos.**

#### **Christine JANODET**

Le rapport 9-2, c’est pour le collège Robert Desnos.

*Adopté à l’unanimité.*

### **9-3 – Convention de partenariat entre la ville d’Orly et le lycée professionnel Armand Guillaumin.**

#### **Christine JANODET**

Et le dernier rapport, c’est pour le lycée Armand Guillaumin.

#### **Brahim MESSACI**

On va aller vite, mais quand même ! Juste une question sur la programmation en direction des collégiens. Ils pourront avoir accès à ce système-là, qui leur facilite l’accès pour une programmation spécifique, ou toute la programmation ?

**Nathalie BESNIET**

C'est une programmation spécifique, donc jeune public. C'est travaillé aussi avec les enseignants. Quand il s'agit de pièces de théâtre classique, par rapport au programme scolaire, ça dépend des classes.

**Christine JANODET**

C'est dans le rapport.

**Nathalie BESNIET**

Il y a une liste qui est proposée et les professeurs inscrivent leurs classes et viennent le jour J.

**Brahim MESSACI**

Madame la Maire, quand on est d'accord, on ne vérifie pas trop les annexes et tout le reste, et je me dis que ce n'est peut-être pas...

**Christine JANODET**

Oui, oui.

**Brahim MESSACI**

Quand on n'est pas d'accord, on creuse.

**Christine JANODET**

Non, mais moi je cherchais... parce que, pour les deux collèges, ce n'est pas les mêmes.

**Brahim MESSACI**

Ce n'est pas les mêmes règles ?

**Christine JANODET**

Ce ne sont pas les mêmes spectacles qui ont été choisis.

*Adopté à l'unanimité.*

**9-4 – Nouvelle désignation d'un membre appelé à siéger au conseil de quartier Ouest suite à la démission d'un conseiller municipal.**

**Thierry CHAUDRON**

Le rapport concerne la nouvelle désignation d'un membre appelé à siéger au Conseil de quartier ouest, suite à la démission d'un conseiller municipal. Vous savez que de par la charte de fonctionnement, le Conseil de quartier est composé notamment d'un collège de quatre élus, désignés par le Conseil municipal. Depuis, est intervenue la démission de Madame Malika Lemba le 28 novembre, qui avait été désignée pour siéger au sein de ce Conseil. Il convient donc de procéder à une nouvelle désignation en remplacement de ce poste devenu vacant au sein du Conseil de quartier ouest. Il est proposé de retenir la candidature, au nom de la majorité municipale, de Annie Ramariavelo, devenue conseillère municipale à la

suite de la démission de Madame Malika Lemba. Le Conseil est amené à délibérer sur ce rapport.

**Christine JANODET**

Merci. Madame Aït-Salah.

**Florence AÏT SALAH-LECERVOISIER**

Je ne peux pas m'en empêcher.

**Christine JANODET**

Et bien, il faut essayer !

**Florence AÏT SALAH-LECERVOISIER**

Alors la question quand même des Conseils citoyens de quartier et leur fonctionnement. Si ça pouvait être l'occasion, ces glissements d'élus, de remettre un peu en question le fonctionnement de ces Conseils municipaux, où ce ne sont que des chambres d'enregistrement, avec deux heures d'exposé de ce que les gens doivent entendre, sur le programme municipal. Si on peut sortir de ça, ce serait formidable. Parce que par ailleurs, mais vous le savez – parce que Alain en a déjà parlé la dernière fois – il y a beaucoup de villes qui utilisent les Conseils de quartier vraiment d'une autre manière et là, franchement il faut essayer de faire des efforts de concertation active, de débat, etc. On n'en est pas encore à présenter le budget municipal à la population, mais en tous les cas que dans ces Conseils de quartier tout le monde puisse s'exprimer. Beaucoup plus d'ailleurs que les élus. Parce que si les élus s'expriment, ça veut dire qu'il n'y a pas l'écoute de ce que les gens ont à dire, qui n'est pas forcément négatif d'ailleurs. Parce qu'il y a de tout. Mais enfin je sais qu'on l'a déjà dit, mais je le redis, ces Conseils de quartier sont pénibles à vivre parce que c'est deux heures de chambre d'enregistrement de ce qu'on doit savoir sur le quartier et après d'ailleurs, on est même évacué. La dernière fois, c'est ce qui m'est arrivé. Non, sans les CRS, ça change ! C'est-à-dire qu'à un moment donné en tant qu'élus, même dans la minorité, quand on est dans le Conseil de quartier en tant qu'habitante, ce n'est pas normal de se faire jeter, comme je me suis fait jeter au Conseil de quartier du mois de décembre. Il me semble, c'était décembre ou novembre. Oui « tu as exagéré », bien sûr ! Et moi j'ai été quand même très soft ! Très soft !

**Christine JANODET**

Et bien écoutez, on vous félicite ! Monsieur Di Cicco.

**Christophe DI CICCIO**

Je voulais intervenir là-dessus. Pour les Conseils de quartier, est-ce qu'il ne serait pas judicieux finalement, de pouvoir donner aux élus de la minorité, à leur proportion bien évidemment de vote, une place ?

**Christine JANODET**

C'est le cas.

**Christophe DI CICCO**

Puisque moi j'ai voulu me présenter.

**Christine JANODET**

C'est le cas. Dans chaque Conseil de quartier, il y a un membre de l'opposition.

**Christophe DI CICCO**

Non...

**Christine JANODET**

Si !

**Christophe DI CICCO**

Force est de constater que...

**Christine JANODET**

Si ! Alors nous avons, chez Monsieur Chaudron ?

**Christophe DI CICCO**

Excusez-moi, sur le ouest...

**Christine JANODET**

Chez Monsieur Chaudron, nous avons Sylvain Caplier qui est de l'opposition.

**Christophe DI CICCO**

D'accord, au temps pour moi.

**Christine JANODET**

Maribel à la joie d'avoir Philippe Bouriachi. Et Alain Girard a l'honneur d'avoir Madame Nicole Duru Berrebi.

**Christophe DI CICCO**

Au temps pour moi.

**Christine JANODET**

... votre ex-compagne.

**Christophe DI CICCO**

C'est ça.

**Christine JANODET**

On passe aux voix.

*Adopté à l'unanimité.*

**9-5 – Approbation de la convention de prêt de tables Mashup entre la ville d'Orly et le Département du Val-de-Marne.**

### **Nathalie BESNIET**

Il s'agit de l'approbation de la convention de prêt de tables Mashup entre la ville d'Orly et le département du Val-de-Marne. Il est proposé de mettre gracieusement à disposition de la ville une table Mashup, pour la création numérique. Je ne suis pas une pro de l'histoire, j'ai lu comme vous : il s'agit de faire des courts films en instantané, mixant du son, des vidéos, du numérique. La médiathèque centrale située au centre Aragon-Triolet, propose de faire des ateliers en direction des Orlysiens, au secteur adulte et au secteur jeunesse. Et également des ateliers en direction des classes.

*20h14 : Présidence de la séance assurée par Jean-François CHAZOTTES.*

### **Jean-François CHAZOTTES**

Des questions sur ce rapport ? Bien, nous allons donc passer aux voix.

*Adopté à l'unanimité.*

## **9-6 – Subventions municipales aux associations pour l'année 2023.**

### **Nathalie BESNIET**

Je ne vais pas vous faire lecture du rapport qui est un peu long. En 2022, pour rappel : je vous passe tous les détails sur la critérisation de ces subventions, le montant total des subventions attribuées était de 863 030 euros. Pour 2023, il s'élève à 766 405 euros. Cette baisse s'explique notamment par le nombre de demandes de subventions, puisque nous finançons 37 associations contre 43 l'an passé. Mais aussi principalement par le montant diminué de la subvention qui est allouée à l'ASO (Avenir sportif d'Orly). Cependant, comme chaque année, il est prévu une réserve à hauteur de 35 700 euros, dont 5 000 euros pour le Comité de jumelage, si jamais il y avait des projets. Alors, avant c'était essentiellement un échange d'enfants entre la ville d'Orly et la ville de Kline, ce qui explique pourquoi la subvention du Comité de jumelage a été baissée, et 5 000 euros pour le rugby club en fonction donc de la réalisation de leurs projets, notamment avec les écoles. Cette réserve permettra aussi de financer les associations en retard dans leur demande, parce qu'il y en a toujours, ou encore d'accompagner financièrement les associations dans la réalisation d'un projet exceptionnel. Vous avez les associations, vous avez les montants, entre la proposition des services et les inscriptions budgétaires.

*20h17 : Reprise de la présidence de la séance par Christine JANODET.*

### **Christine JANODET**

Merci Nathalie. Des questions ? Monsieur Messaci.

### **Brahim MESSACI**

C'est plus une remarque qu'une question. Il y a une inflation qui est très forte. Il y a un besoin de service public, pré-relayé par les associations, qui est toujours aussi important, aussi vivant aussi, et on diminue de 96 000 euros cette année la

subvention, notamment l'ASO. Il y a des projets qui peuvent émerger au sein de l'ASO, on peut accompagner des projets nouveaux. Enfin, on pense encore comme les années précédentes, mais cette année encore plus que les années précédentes, que ça ne va pas dans le bon sens. Il faut soutenir les associations locales, il faut faire l'effort qu'il faut pour financer le maximum de leurs besoins. On votera contre.

**Christine JANODET**

Madame Besniet.

**Nathalie BESNIET**

Oui, juste pour rajouter un mot. Les associations on les finance et on les finance bien. On les aide aussi à côté, puisque je viens de parler d'une réserve qui leur a été allouée et les critères sont les mêmes pour tous. À l'ASO, il y a aussi une baisse des adhérents. Il y a un nombre d'Orlysiens. Nous prenons en compte le nombre d'Orlysiens, pas forcément les extérieurs. Et puis on sait aussi qu'ils ont de l'argent et qu'ils ne sont pas forcément dans le besoin, par rapport à d'autres associations. C'est ce qui explique aussi pourquoi ils doivent faire comme les services de la ville ou comme tout à chacun, un effort financier.

**Christine JANODET**

Merci. Madame Aït-Salah.

**Florence AÏT SALAH-LECERVOISIER**

Quel est l'argent disponible ? Qu'est-ce qui reste ? Parce que là, on vote combien ?

**Christine JANODET**

35 000 euros.

**Florence AÏT SALAH-LECERVOISIER**

D'accord. Par rapport au Comité de jumelage, je vais quand même en profiter aussi pour dire que c'est vraiment une instance, c'est un outil. Ça pourrait être un outil éducatif beaucoup plus développé. Ça pourrait être un outil de solidarité avec les villes jumelles beaucoup plus développé. Je pense notamment avec Pointe-à-Pitre, où ils ont certains problèmes qui pourraient en fait faire l'objet de projets de solidarité de population à population. Il y a un certain nombre de villes qui dépoussièrent leur Comité de jumelage en le mettant vraiment à la disposition de la population. Je pense qu'il faut vraiment faire des efforts d'ouverture et des liens de population à population, avec les villes, la ville italienne. D'ailleurs, par rapport à Kline, c'est vrai que j'y réfléchissais il n'y a pas très longtemps. Quand vous avez décidé de couper les liens avec Kline, vous nous en avez parlé ici. Mais excepté le fait que c'était la guerre, on n'a jamais su pourquoi. Finalement est-ce que c'étaient des affreux poutinistes ? Et comment s'était passé l'échange par rapport à ça ? Puisqu'en fait Kline est une des destinations effectivement où des élèves du conservatoire ont accès et c'est un voyage important pour les jeunes, pour les ados.

**Christine JANODET**

J'ai pris la décision de n'envoyer aucun élève en 2023 et en 2022, en Russie. Je ne sais pas pourquoi, mais enfin il se passe des trucs quand même là-bas qui me confortent dans l'idée qu'il ne faut pas le faire. Madame Charles Elie Nelson.

**Florence AÏT SALAH-LECERVOISIER**

Excusez-moi, ce n'est pas du tout ça que j'ai dit.

**Christine JANODET**

Non, mais moi c'est ce que je vous réponds.

**Florence AÏT SALAH-LECERVOISIER**

Je n'ai pas dit ça ! Je dis juste que vous auriez pu nous le dire en fait.

**Christine JANODET**

Je pense que vous auriez pu le deviner !

**Florence AÏT SALAH-LECERVOISIER**

Je pense que ça aurait pu faire l'objet d'une discussion.

**Christine JANODET**

Je pense que vous auriez pu le deviner. Quand j'ai dit « on gèle les échanges avec Kline », c'était bien en attendant qu'il se passe quelque chose d'un peu plus consensuel. Roselyne.

**Roselyne CHARLES ELIE NELSON**

Pour répondre à Madame Aït-Salah, concernant justement les échanges avec les écoles : l'école Cité Jardins qui est très loin sur Orly là, dans le petit bout, a organisé tout le trimestre dernier une rencontre avec le Comité de jumelage de la Guadeloupe et ils font une représentation – mais c'est intimiste évidemment – de biguine vendredi, où je serai. Et ils sont aussi en relation avec – c'est toujours notre petite école – avec Campi Bisenzio. Vous voyez, ça c'est des choses qui se font, mais tout le monde n'est pas au courant. Alors c'est peut-être très petit, mais ça se fait quand même, Florence.

**Christine JANODET**

Merci. Monsieur Di Cicco.

**Christophe DI CICCIO**

Dans les subventions, je reviens sur le Comité de jumelage : 5 000 euros, je voudrais savoir si vous valorisez la salle de l'Orangerie que vous mettez à disposition du Comité de jumelage, pour qu'il fasse sa fête de fin d'année.

**Christine JANODET**

Non.

**Christophe DI CICCIO**

D'accord. Il y a beaucoup d'associations, dont la mienne, puisque je suis association orlysienne aussi, je ne demande pas de subvention à la ville mais

quand je demande effectivement d'avoir une salle pour pouvoir présenter un spectacle, eh bien il semble juste et normal que je puisse avoir une réponse. Au même titre que la réponse que vous avez faite au Comité de jumelage. Excusez-moi Madame Imène Souid, je termine. Au même titre que la réponse que vous leur avez fait, puisque vous leur avez prêté...

**Christine JANODET**

Non, c'est moi qui prête la salle de l'Orangerie et que moi.

**Christophe DI CICCIO**

D'accord. Donc si vous avez prêté la salle de l'Orangerie très bien, mais...

**Christine JANODET**

Il y a eu une question de Monsieur Bouriachi tout à l'heure.

**Christophe DI CICCIO**

... d'avoir la justesse en fait de la prêter à toutes les associations orlysiennes qui en font la demande.

**Christine JANODET**

Non, justement. Le Comité de jumelage est une association particulière puisqu'il est né d'une volonté politique d'avoir justement des jumelages. C'est complètement différent, et à ce titre c'est le choix discrétionnaire qui est le mien et qui sera le sien de prêter cette salle, qui est une salle à destination des services et de l'animation politique de la ville et pas associative. Il y a d'autres salles pour cela.

**Christophe DI CICCIO**

Je parlais de l'Orangerie, mais vous confirmez qu'il y a d'autres salles, dont la salle Gilbert Bécaud, que vous pourriez prêter ?

**Christine JANODET**

Au niveau des associations, on a Marco Polo.

**Christophe DI CICCIO**

D'accord et juste je termine là-dessus : les spectacles que vous faites avec l'association Passerelle Orly-Sud, c'est bien une association ?

**Christine JANODET**

Oui.

**Christophe DI CICCIO**

Ils font bien des spectacles où ils produisent des artistes.

**Christine JANODET**

Oui.

**Christophe DI CICCIO**

Vous confirmez. Donc vous leur prêtez le centre socioculturel ou pas ?



**Christine JANODET**

Non, c'est mis à disposition par convention.

**Christophe DI CICCIO**

Mais ils le louent en fait.

**Christine JANODET**

Non, c'est la prestation d'une convention. On les finance au travers de la subvention. Cette subvention leur permet de payer les artistes qu'ils font venir et nous, on met la billetterie. Alors, je ne sais plus comment ça se passe la billetterie.

**Nathalie BESNIET**

Non, c'est eux qui gèrent tout de A à Z. Nous on met la mise à disposition la salle et des intermittents s'il y a besoin. La billetterie, comme le spectacle, ce sont eux qui le paient et qui paient tous les frais afférents, y compris à la venue des artistes. Vous, votre demande était quand même un peu différente. D'abord vous êtes aussi élu de la ville et vous nous aviez demandé la salle Gilbert Bécaud, en nous demandant aussi éventuellement de payer le spectacle pour que ce soit moins cher pour les Orlysiens. La demande n'était pas tout à fait la même.

**Christophe DI CICCIO**

Je termine, si je me recale par rapport à ce que vous venez de dire sur Passerelle Orly-Sud, si je fais exactement le même type de demande, vous confirmez aux gens qui sont autour de cette table que vous me donnerez une réponse.

**Christine JANODET**

Non. Moi je ne vous confirme rien, parce que c'est discrétionnaire.

**Christophe DI CICCIO**

D'accord !

**Christine JANODET**

Et oui !

**Christophe DI CICCIO**

Ca dépend en fait, on peut dire que c'est à la tête du client.

**Christine JANODET**

Écoutez c'est quand même logique...

**Christophe DI CICCIO**

Je ne sais pas.

**Christine JANODET**

... qu'on travaille et qu'on facilite les moyens mis à la disposition des associations, avec des associations, j'allais dire, qui font un travail sur le terrain. Ce qui n'est peut-être pas forcément le cas de votre association.

**Christophe DI CICCIO**

Ca, vous n'en savez rien.

**Christine JANODET**

Eh bien non justement, c'est parce que je n'en sais rien qu'il ne se passe pas grand-chose, à part chanter en italien. Mais vous chantez très bien ! La preuve, vous nous l'avez prouvé l'autre fois. Trêve de plaisanteries.

**Christophe DI CICCIO**

Non, mais vous faites des conclusions qui sont hâtives.

**Christine JANODET**

Non.

**Christophe DI CICCIO**

Ce n'est pas une question de bien chanter ou pas. C'est une question encore une fois de déontologie, de justesse. En fait, c'est simplement...

**Christine JANODET**

La déontologie, c'est..

**Christophe DI CICCIO**

Moi, je demande simplement que ce soit juste ! Vous présentez en fait un rapport où vous présentez un tableau de subventions des associations. Ces subventions sont financées par Orly, donc par le contribuable Orlyzien dont je fais encore partie. Je suis un administré, avant d'être un élu, bien évidemment. Je demande simplement une équité des choses. C'est juste ça. Après que je chante en italien ou en français ou en ce que vous voulez, c'est un autre sujet.

**Christine JANODET**

Lorsqu'on prête à une association un local, les salles ne doivent pas être louées pour faire payer un droit d'entrée. C'est interdit, on ne le fait pas. Donc, si votre association a pour but de faire des rentrées d'argent pour un spectacle, ça ne pourra pas se faire sur la ville d'Orly. C'est comme ça. Mais je pense que c'est à peu près partout pareil. Parce que sinon, ce ne sont pas les mêmes conventions.

**Christophe DI CICCIO**

Non, ce n'est pas partout pareil. Je peux vous le confirmer. Il y a plein de communes qui m'ont accueilli et ce n'était pas un souci. On a passé une convention en tant qu'organisateur de spectacle, c'est exactement la même chose. On a un savoir-faire qui est celui-là. Après que ce soit moi qui chante ou quelqu'un d'autre, ce n'est pas le sujet, encore une fois. Le sujet c'est de dire : « Il y a une association à Orly qui va produire des spectacles ». Donc est-ce qu'effectivement vous aidez cette association orlyzienne ? C'est ça le sujet. Le reste, c'est de la philosophie et puis après, c'est de la politique. Moi, je ne suis pas là-dedans, je demande encore une fois de l'équité dans les choses et de la justesse. Et apparemment, ce n'est pas le cas. Parce que vous ne m'apportez pas la réponse. Une réponse précise. Merci beaucoup.

**Christine JANODET**

Ok. Madame Aït-Salah.

**Florence AÏT SALAH-LECERVOISIER**

Juste un petit encart quand même sur l'utilisation des salles, parce que la salle Marco Polo, je pense, ne suffit pas. Et c'est bien dommage qu'on n'ait plus accès aux salles de réunion du Centre culturel. Parce que c'était quelque chose de très pratique : au centre-ville (comme ça tout le monde, tous les quartiers pouvaient venir), agréable, propre, chauffé et en plus avec un accueil, donc il y avait un peu un côté de convivialité et de rencontres possibles quand on était au Centre culturel et qu'on sortait de sa réunion. Je pense qu'il faut vraiment reprendre un petit peu les choses de ce côté-là, et puis je pense que vous tardez beaucoup trop concernant la Maison Saint-Exupéry. Ne pas la mettre à disposition des associations d'Orly, vraiment c'est une erreur. Justement dans le contexte où on est, on a besoin de lien social et moi j'ai appris qu'il y avait pas mal d'associations qui la demandent. Évidemment, je l'ai demandé personnellement sur mon association, mais peu importe. Et je ne vois pas pourquoi vous ne la mettez pas à disposition des associations. Et ne me parlez pas de « La réussite éducative » qui l'utilise, je sais qu'elle l'utilise. Mais elle ne l'utilise pas tout le temps. Et une salle dédiée à « La réussite éducative » peut se fermer à clé et le reste de la structure peut être utilisée. Les gens au Navigateurs, au quartier des Saules, ont besoin de se réunir.

**Christine JANODET**

Merci. On passe aux voix.

*Adopté à la majorité.*

*5 votes contre : 2 du groupe « Pour Orly » et 2 du groupe « Agir » et Christophe DI CICCO.*

### **Questions diverses**

**Christine JANODET**

Nous allons maintenant passer aux questions diverses.

**Monsieur BOURIACHI** m'a adressé 8 questions diverses. Madame GUERCHE, à vous la parole. Merci de poser votre première question.

**[Question lue par Sylvain CAPLIER]**

*Madame Janodet, début janvier, la salle de l'orangerie a été mise à disposition pour l'association du Comité de jumelage afin qu'ils puissent organiser le repas des vœux, pouvons-nous considérer que dorénavant vous permettrez à toutes les associations de la ville de disposer de cette salle quand elles en feront la demande ?*

### **Réponse de Christine JANODET**

La salle de l'Orangerie est mise à disposition de certaines associations de manière discrétionnaire.

Madame GUERCHE, merci de poser votre deuxième question.

### **[Question lue par Sylvain CAPLIER]**

*Madame Janodet, le 5 janvier à 17h se sont tenus dans les salons de la mairie les vœux au personnel de la ville, sur le carton d'invitation il est expressément écrit Christine Janodet, Farid Radjoui, Mylène Di Batista et le Conseil Municipal « Vous souhaitez une bonne et heureuse année 2023 et vous invitent à cette occasion aux vœux au personnel » jeudi 5 janvier 2023 à 17h. Or aucun membre des différents groupes minoritaires du Conseil Municipal n'avait été informé de cette manifestation au nom du Conseil Municipal. M. Philippe Bouriachi Conseiller Municipal a été empêché par vous et vos collaboratrices au cabinet de pouvoir y assister. Comptez-vous lui présenter des excuses pour votre manque de républicanisme et comptez-vous, avec votre majorité, rembourser la ville de la privatisation de cette manifestation ?*

### **Réponse de Christine JANODET**

Madame Guerche, je n'ai aucune excuse à présenter à M. Philippe Bouriachi et la dépense des vœux au personnel qui, je le précise, se sont déroulés dans une excellente ambiance, est bien portée par la ville.

Madame GUERCHE, merci de poser votre troisième question.

### **[Question lue par Sylvain CAPLIER]**

*Madame Janodet, combien ont couté les vœux au personnel 2023 ?*

### **Réponse de Christine JANODET**

La dépense des vœux au personnel communal est de 17 769 euros HT.

Madame GUERCHE, merci de lire en même temps vos quatrième, cinquième et sixième questions.

### **[Question lue par Sylvain CAPLIER]**

*Madame Janodet, combien ont couté les deux jours du banquet des seniors 2023 ? Pourquoi aucun membre des différents groupes minoritaires du Conseil Municipal n'avait été informé, ni invité ?*

*Madame Janodet, combien a couté votre banquet aux seniors ?*

*Madame Janodet, combien ont couté vos vœux aux seniors au Paradis Latin, transport inclus ?*

### **Réponse de Christine JANODET**

La cérémonie des vœux aux seniors s'est déroulée sur 3 jours, deux jours de banquet dans les salons et une journée spectacle au Paradis Latin. Le choix qui a été offert aux seniors de notre ville permettait de répondre aux attentes de ceux qui voulaient ne pas se déplacer et de ceux qui voulaient bénéficier d'une sortie découverte. Par mêt, en date du 15 décembre 2022, mon cabinet vous a invité, comme l'ensemble du conseil municipal, au Paradis Latin. Seul M. Di Cicco a eu la correction de répondre. Pour le reste, personne n'a souhaité participer. Le montant total de la dépense des vœux aux seniors est de 103 927,36 €.

Madame GUERCHE, merci de poser votre septième question.

**[Question lue par Sylvain CAPLIER]**

*Madame Janodet, avec les moyens de la ville, vous avez invité, le 11 février, les Orlysiens à assister à votre cérémonie de remise de la Légion d'honneur. Pouvez-vous nous dire qui supportera les frais de cette réception ? Combien coûtera cette réception ? Combien a coûté le flyer d'invitation ainsi que le prix de sa distribution ?*

**Réponse de Christine JANODET**

Madame Guerche, je ne m'attendais pas à mieux de Monsieur Bouriachi. Cette récompense, je l'ai obtenue en tant que maire pour mes 42 années d'engagement pour le service public. Cela ne vous fait sans doute rien mais pour moi cela veut dire beaucoup. Mais puisque vous voulez uniquement parler argent, sachez que la dépense de restauration s'élève à 2 950 euros HT et que le carton d'invitation a été maqueté et réalisé avec brio par l'imprimerie municipale dont je salue la qualité de travail. La distribution du carton a coûté 874 euros HT. S'y ajouteront une trentaine d'heures supplémentaires.

Madame GUERCHE, merci de poser votre huitième et dernière question.

**[Question lue par Sylvain CAPLIER]**

*Madame Janodet, La société CELLNEX FRANCE a reçu l'autorisation sous le n° 094 054 22 W4097 d'installer 3 antennes au 1-5 allée Santos Dumont. De quels types d'antennes s'agit-il ? Les habitants de l'immeuble et du quartier ont-ils été informés ? Une étude d'impact a-t-elle été faite ? Si oui, les résultats de l'étude ont-ils été diffusés ?*

**Réponse de Christine JANODET**

Madame Guerche, vous informerez M. Bouriachi de son erreur : la société Cellnex a reçu un refus concernant l'implantation des 3 antennes qu'il évoque. La société Cellnex a d'ores et déjà informé de sa volonté d'aller au contentieux mais nous tiendrons bon.

\*\*\*\*\*

**Motion contre la réforme des retraites du Gouvernement**

*Présentée par les groupes minoritaires « Agir » et « Pour Orly »*

Le Conseil municipal d'Orly décide de prendre position contre la contre-réforme des retraites qui vise à repousser l'âge légal de départ à la retraite de 62 ans à 64 ans et qui allonge la durée de cotisation à 43 annuités.

Mardi 7 février 2023, des centaines de milliers de personnes étaient dans la rue partout en France contre cette réforme des retraites. Selon les sondages, plus de 70% des Français s'y opposent et plus de la moitié des Français soutiennent les mobilisations contre la réforme.

Ce projet, s'il devait s'appliquer, toucherait frontalement l'ensemble des salariés et, parmi eux, les agents publics de notre commune.

Concrètement, la première génération à devoir cotiser 43 annuités devait être celle née en 1973. Avec cette nouvelle réforme, avec une échéance dès 2027, c'est la génération née dès 1965 qui serait concernée. Or, avec un certain nombre d'agents de la collectivité âgés de plus de 50 ans, la ville d'Orly a une responsabilité vis-à-vis de ses agents les plus anciens.

Le Conseil Municipal n'estime ni souhaitable ni raisonnable ni envisageable de maintenir au travail, plus que de raisons, ces agents territoriaux aux métiers parfois pénibles, et dont l'état de santé ne permettra pas toujours d'accomplir, jusqu'à 64 ans, les missions de service public dont ils et elles sont responsables sans dégrader leur santé.

Selon le Président du Conseil d'Orientation des Retraites, « les dépenses de retraites ne dérapent pas. Elles sont relativement maîtrisées, dans la plupart des hypothèses, elles diminuent plutôt à terme ». Il ajoute en « repoussant l'âge de départ, on fait des économies sur les retraites, mais ça provoque des dépenses ailleurs ». Avec un taux d'emploi qui s'effondre à 33% après 60 ans et une santé fragilisée, reculer l'âge de départ à la retraite augmentera les dépenses d'assurance chômage, d'assurance maladie et de prestations sociales. Ainsi, le Conseil d'Orientation des Retraites estime que le recul de l'âge de la retraite de 60 à 62 ans, en 2010, a augmenté les dépenses sociales de 1,5 milliards par an.

Par ailleurs, le taux de contribution employeur, qui finance la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL), pourrait passer de 30,65 % à 31,65 %. Il représente 500 millions d'euros de dépenses supplémentaires par an pour les employeurs territoriaux.

**Considérant** que la réforme des retraites va particulièrement toucher les salariés les plus pauvres et constitue même une inégalité devant la mort puisqu'à l'âge de 64 ans, 29% des hommes les plus pauvres sont déjà morts contre 6% des plus riches. Pour exemple, parmi les 949 agents de la mairie d'Orly, une majorité soit 86,40% occupent des emplois de catégories C, cette réforme les pénalisera ;

**Considérant** que la réforme pénalisera plus particulièrement les femmes qui réunissent moins de trimestres validés que les hommes, notamment du fait de leurs interruptions de carrière plus fréquentes et leurs emplois à temps partiel. Pour exemple, parmi les agentes de la mairie d'Orly, les femmes sont majoritaires en catégorie C et occupent plus d'emplois à temps partiel que leurs collègues hommes, cette réforme les pénalisera particulièrement ;

**Considérant** que la liste des critères de pénibilité a été réduite par le gouvernement alors que, selon le ministère du travail, le nombre de Français subissant trois contraintes physiques a triplé depuis 1984, cette réforme sera d'autant plus nocive pour celles et ceux qui souffrent au travail ;

**Considérant** que l'augmentation de l'âge légal de départ à la retraite maintiendra les plus âgés des salariés à leur poste de travail, libérant d'autant moins d'emplois pour les salariés les plus jeunes, alors qu'ils subissent un taux de chômage plus élevé que le reste de la population ;

**Considérant** que près d'un salarié sur deux âgé entre 55 et 64 ans n'étant pas en emploi, repousser l'âge légal de départ à la retraite aura des conséquences négatives sur les autres comptes sociaux, en particulier ceux des départements qui versent le Revenu de Solidarité Active, et ceux de l'UNEDIC qui versent les allocations chômage ;

**Considérant** que la réforme des retraites ne répond à aucune urgence économique d'équilibre des Caisses de Retraites, le système tendant à s'équilibrer de lui-même à horizon 2070 ;

**Considérant** que ceux qui ont commencé à travailler le plus tôt, entre 18 et 20 ans, seront aussi les plus pénalisés, puisqu'ils devront cotiser 44 ans pour pouvoir partir à taux plein ;

**Considérant** que le régime des retraites pourrait être financé par d'autres sources de financements comme l'augmentation du taux de cotisation, l'égalité de salaire entre hommes et femmes ou la remise en cause des baisses d'impôts sur les grandes entreprises ou encore une taxe de 2 % sur la fortune des 42 milliardaires français, soit 12 milliards d'euros annuels, comme le préconise Oxfam ;

**Considérant** que cette réforme des retraites prévoit la participation de la cotisation employeurs des collectivités à hauteur de 500 millions d'euros pour la CNRACL et que cette nouvelle ponction s'inscrit dans une hausse des dépenses insupportables des collectivités territoriales ;

**Le conseil municipal d'Orly, réuni jeudi 9 février 2023, décide de prendre position contre la réforme des retraites du gouvernement et affirme soutenir les initiatives unitaires des organisations syndicales ou celles des collectifs citoyens de la ville d'Orly.**

*Adopté à la majorité*

*1 vote contre : Christophe DI CICCO.*

*2 abstentions : 2 du groupe « Ensemble Construisons Notre Avenir ».*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil municipal d'Orly est levée à 20h50.

La secrétaire de séance  
**Maribel AVILES CORONA**

La Maire d'Orly  
**Christine JANODET**